RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de Services et de Paiement

Le Président directeur général

Décision n°2024/ 84 /PDG
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction du Numérique et des Systèmes d'Information,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
François RABOISSON	Directeur du Numérique et des Systèmes d'Information	Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat au travers d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait dans PeP
Jean-François BIGAS	Directeur adjoint - sous-direction des Produits	
Hervé MATUCHET	Directeur adjoint - sous-direction de la Gouvernance	
Fabrice LABOULANDINE	Directeur adjoint - sous-direction des Chapitres	
Laurent CÉLERIER	Directeur de projets - Adjoint à la sous-direction des Produits	*En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur ou de ses Adjoints, limité au domaine de compétence :* Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat au travers d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait dans PeP
Ghislain LAPORTE	Directeur de projets - Adjoint à la sous-direction des Chapitres	
Carine TEIL	Cheffe du service Administratif, Financier et RH	
Philippe GARAPON	Directeur du Programme ADNUM	
David DALLOT	Directeur de projet - Responsable du Laboratoire Numérique	

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction du Numérique et des Systèmes d'Information**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
François RABOISSON	Directeur du Numérique et des Systèmes d'Information	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les ordres de mission - Signer les notes de service relevant de la direction
Jean-François BIGAS	Directeur adjoint - sous-direction des Produits	
Hervé MATUCHET	Directeur adjoint - sous-direction de la Gouvernance	
Fabrice LABOULANDINE	Directeur adjoint - sous-direction des Chapitres	
Philippe GARAPON	Directeur du Programme ADNUM	*Pour leur mission ou service respectif :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire - Signer les ordres de mission *En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur ou de ses Adjoints, limité au domaine de compétence :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction, hors courrier parlementaire
Ghislain LAPORTE	Directeur de projets - Adjoint à la sous-direction des Chapitres	
Laurent CÉLERIER	Directeur de projets - Adjoint à la sous-direction des Produits	
David DALLOT	Directeur de projet - Responsable du Laboratoire Numérique	
Carine TEIL	Cheffe du service Administratif, Financier et RH	Pour son service ou pour son pôle : - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire ou secondaire le cas échéant
Séverine GUYOT	Cheffe de service Emploi, Santé, Environnement	
Hervé HILAIRE	Chef de service Support, Paiement	
Patrice DUVIEL	Chef du service Exploitation & DevOps	
Stéphane COLIN	Chef de service Architecture & Data	
Aurélien NANOT	Chef de service Cybersécurité, Conformité et Réseaux	
David COTTIN	Chef de service Infrastructure & Cloud	
Didier GAUTIER	Chef de service Informatique Collaborative et Relations DR	
Roger TAGNE	Chef de service Gouvernance & IR	
Guillaume BESSE	Chargé de suivi de projets informatiques	
Bruno AUGIER	Chef de projet	
Michel ARMENOULT	Chef de projet	
Sébastien PIERROT	Ingenieur DevOps	
François DELLUC	Chef de projet	
Gino NARAIN	Chef de projet	
Martial COUTY	Chef de projet	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 1er septembre 2024.

Fait à Limoges,
Le 26 août 2024

Le Président directeur général

S.G.

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Copies :

M. François RABOISSON
M. Jean-François BIGAS
M. Hervé MATUCHET
M. Fabrice LABOULANDINE
M. Laurent CELERIER
M. Ghislain LAPORTE
Mme Carine TEIL
M. Philippe GARAPON
M. David DALLOT
Mme Séverine GUYOT
M. Hervé HILAIRE
M. Patrice DUVIEL
M. Stéphane COLIN
M. Aurélien NANOT
M. David COTTIN
M. Didier GAUTIER
M. Roger TAGNE
M. Guillaume BESSE
M. Bruno AUGIER
M. Michel ARMENOULT
M. Sébastien PIERROT
M. François DELLUC
M. Gino NARAIN
M. Martial COUTY

M. l'Agent Comptable
DRH
DFJL